

DOSSIER DE RENTRÉE

Année scolaire 2017



www.ac-noumea.nc

 @acnoumea

Sommaire

1-	Les conditions de rentrée	2
1.1-	Des effectifs élèves stables	2
1.2-	Les résultats aux examens contrastés	3
2-	Les nouveautés 2017 dans le cadre de la mise en œuvre du projet éducatif de la Nouvelle-Calédonie	4
2.1-	Ouvrir l'école calédonienne sur son environnement et sur l'international	4
	• La nouvelle donne des LCK	4
	• Les premières sections internationales Franco-Australiennes	4
2.2-	Créer de nouvelles opportunités de parcours de formation	5
	• L'ouverture des lycées de Pouembout et du Mont Dore	5
	• L'augmentation des capacités d'accueil en CAP, Bac Pro, BTS pour améliorer les parcours de formation et une diversification des offres	6
	• Un pôle espoir rugby unique pour le Pacifique	7
2.3-	Améliorer les chances de réussite des élèves	8
	• Une année de préparation par la formation de la mise en réforme des collèges	8
	• La reconquête du temps scolaire par la correction locale du bac	9
	• Le développement du numérique éducatif	10
	• Le renforcement de la professionnalisation de certains personnels	10
	• La prévention et lutte contre le décrochage scolaire	11
	• La sécurisation des établissements scolaires pour un climat apaisé	12
2.4-	Renforcer le rééquilibrage et démocratiser la réussite scolaire	13
	• Des parcours d'excellence renouvelés	13
	• Des attentions particulières pour réduire les inégalités géographiques et sociales	13
3-	Les nouveaux cadres	14
4-	Annexe	15
	Le calendrier scolaire	15

1- Les conditions de rentrée

1.1- Des effectifs élèves stables

Pour la rentrée scolaire 2017, **68 158** élèves sont attendus de la maternelle au lycée avec **27 280** élèves dans le premier degré public, **23 034** élèves dans le second degré public, **7 432** élèves dans le premier degré privé, **9 887** élèves dans le second degré privé, et **525** élèves dans le privé hors contrat.

Les effectifs d'élèves dans le second degré public et privé sont en légère progression.

La prévision globale de rentrée est de **32 921** élèves, sans les élèves des établissements hors-contrat et des établissements relevant du secteur de l'agriculture, contre 32 743 élèves constatés en 2016, soit une croissance prévisionnelle de **178** élèves.

Répartition par niveau :

- Collèges + SEGPA + ULIS : 17 818
- Lycées : 6 573
- LP : 6 700
- Post-bac, en lycées et LP : 1 830

Répartition public/privé :

- Public : 23 034 (70%)
- Privé : 9 887 (30%)

Évolution des effectifs :

Dans les **collèges publics et privés**, il est prévu une baisse des effectifs (-1,9%, 344 élèves), qui peut s'accompagner de variations par établissement.

L'impact de l'ouverture des lycées du Mont-Dore et de Pouembout se mesure avec une croissance des effectifs de **lycées**: +111 élèves, et des effectifs des **lycées professionnels** : +142 élèves.

En post-bac la progression est très importante : +269 élèves (17,2%).

1.2- Les résultats aux examens contrastés

comparaison des résultats de la Nouvelle-Calédonie avec ceux de la métropole, de l'académie d'Amiens et de la Polynésie Française

% de réussite	RAPPEL 2015				2016			
	NC	métropole	académie d'Amiens	PF	NC	métropole	académie d'Amiens	PF
DNB	78,2%	86,3%	84,6%	67,3%	78,5%	87,3%	85,7%	nd
CAP	71,8%	83,8%	84,9%	79,0%	76,6%	nd	nd	nd
BACCALAURÉAT								
Général	85,3%	91,5%	89,6%	85,3%	84,5%	91,4%	89,3%	89,0%
Technologique	76,6%	90,6%	87,2%	83,0%	82,2%	90,7%	89,9%	84,1%
Professionnel	73,1%	80,3%	78,4%	76,7%	69,7%	82,2%	79,0%	75,9%
Total baccalauréat	78,1%	87,8%	85,1%	81,3%	77,8%	88,5%	85,8%	82,4%
BTS	72,3%	73,5%	75,2%	nd	71,6%	75,0%	75,5%	nd

données par académies fournies par la BCP (base centrale de pilotage) - 2016 non disponible

taux BTS 2016 métropole et Amiens non officiels (site Le Parisien Etudiant)

DNB : progression en Nouvelle-Calédonie de **0,3 point** par rapport à 2015
 progression en métropole et dans l'académie d'Amiens également
 creusement des écarts : de 8,1% à 8,8% pour l'écart NC/métropole
 et de 6,4% à 7,2% pour l'écart avec l'académie d'Amiens.

CAP : progression en Nouvelle-Calédonie de **4,8 points** par rapport à 2015
 en 2015 les taux de Polynésie, métropole et Amiens étaient supérieurs à celui de la NC

BAC : baisse du taux global en NC : **-0,3%** par rapport à 2015
 hausse des taux de réussite 2016 par rapport à 2015 en métropole (+0,7%), à Amiens (+0,7%) et en Polynésie (+1,1%)
 en 2016 écart entre NC et métropole : **10,7%** ; **8,0%** avec Amiens et **4,6%** avec la Polynésie

bac général NC : entre 2015 et 2016 **-0,8%**

écarts 2016 : avec la métropole : **6,9%**, avec Amiens : **4,8%**, avec la PF : **4,5%**

bac technologique NC : entre 2015 et 2016 **+5,6%**

écarts 2016 : avec la métropole : **8,5%**, avec Amiens : **7,7%**, avec la PF : **1,9%**

bac professionnel : entre 2015 et 2016 **-3,4%**

écarts 2016: avec la métropole : **12,5%**, avec Amiens : **9,3%**, avec la PF : **6,2%**

BTS : baisse du taux de réussite NC : **-0,7%** par rapport à 2015

écart avec la métropole : **3,4%** ; écart avec Amiens : **3,9%**

2- Les nouveautés 2017 dans le cadre de la mise en œuvre du projet éducatif de la Nouvelle-Calédonie

Les nouveautés 2017 constituent la déclinaison concrète des principales actions du plan triennal 2017-2019 de la charte d'application du projet éducatif de la Nouvelle-Calédonie, projet éducatif voté le 15 janvier 2016.

2.1- Ouvrir l'école calédonienne sur son environnement et sur l'international

- **La nouvelle donne des LCK**

Désormais les langues et cultures kanaks relèvent d'un cadre codifié et structuré d'un enseignement obligatoire des éléments fondamentaux de la culture et d'autre part, de l'offre de formation obligatoire s'agissant des langues kanak. Ainsi est-il organisé à partir de la rentrée 2017, un premier parcours d'enseignement de la culture kanak de 18 heures annuelles, à l'entame de chaque cycle d'enseignement (6^{ème}, 1^{ère} année de CAP et 2^{nde}), de sorte à ce que chaque élève capitalise un enseignement de 126 heures, à l'horizon 2023 et à l'issue de la scolarité dans le second degré.

L'année 2017 sera l'occasion d'ouvrir de grands chantiers, sous la coordination du conseil partenarial des LCK dont la création et les attributions ont fait l'objet d'un arrêté du gouvernement en date du 17 janvier 2017.

L'essentiel de ces chantiers porte sur :

- La création d'un programme pour les éléments fondamentaux de la culture kanak de la maternelle au lycée, la poursuite de l'application des programmes pour l'enseignement des langues kanak au collège et son extension au lycée ;
- La montée en compétences des enseignants grâce à l'accord entre le vice-rectorat et l'UNC qui fixe comme ambition partagée, la formation de formateurs en langues kanak ;
- L'évaluation des progrès des élèves, portée par la dynamique de la réforme du collège : mise en place d'un enseignement pratique interdisciplinaire obligatoire sur l'enseignement des éléments fondamentaux de la culture kanak.

- **Les premières sections internationales Franco-Australiennes**

Les 2 Sections Internationales Franco-Australiennes (SIFA) ouvrent leurs portes aux collèges de Dumbéa-sur-mer et de Baudoux. Ce sont les premières (SIFA) sur l'ensemble du territoire républicain et les premières entre la France et l'Australie. Ainsi, la Nouvelle-Calédonie est le premier territoire français à initier ces sections.

Les 46 élèves néo-calédoniens et étrangers qui ont passé avec succès les tests d'admission organisés en novembre 2016 et février 2017 sur tout le territoire de la Nouvelle-Calédonie seront accueillis en cette rentrée 2017 par l'équipe pédagogique de 6^e SIFA, renforcée d'une enseignante australienne qui leur prodiguera 4h de langue, littérature et culture australiennes, avec le concours d'une enseignante de DNL (discipline non linguistique) en histoire-géographie qui les initiera pendant 2 heures à l'histoire-géographie australienne en anglais. Ils bénéficieront donc d'un enseignement spécifique supplémentaire d'anglais australien de 6 heures par semaine.

Ce cursus international leur permettra de prendre le meilleur de chaque système éducatif et de découvrir l'Australie au cours d'un voyage organisé par leur établissement.

Ces collégiens pourront présenter le *Diplôme National de Brevet Option Internationale (DNBI)* en fin de 3^{ème} et poursuivre leur cursus en section internationale au lycée pour obtenir l'*Option Internationale du Baccalauréat (OIB)*, gage de l'excellence de leur niveau linguistique, littéraire et civilisationnel, et sésame pour l'entrée dans des universités étrangères ou en prépa.

Ces SIFA s'inscrivent en droite ligne dans l'esprit de la Charte d'éducation du projet éducatif de Nouvelle-Calédonie, et tout particulièrement dans le volet qui concerne « l'ouverture de l'école calédonienne sur la région Océanie et sur le monde » ; concrétisant ainsi les engagements pris dans le cadre des accords de Nouméa.

2.2- Créer de nouvelles opportunités de parcours de formation

• L'ouverture des lycées de Pouembout et du Mont Dore

La rentrée 2017 voit se concrétiser des engagements pris dans le cadre des accords de Nouméa et dans une logique de rééquilibrage pour offrir à la jeunesse calédonienne de nouvelles opportunités de formation, par la construction d'un nouveau lycée au Mont-Dore, et par la construction d'une extension du lycée agricole et général de Pouembout, baptisé en octobre dernier Lycée Michel Rocard. A terme ce seront près de 1500 élèves qui seront accueillis dans des filières générales, technologiques et professionnelles proposées dans ces deux établissements.



Le lycée du Mont Dore

Un lycée de « proximité »

Finis les réveils matinaux ou les retours tardifs le soir, ce nouvel établissement assurera aux élèves de meilleures conditions d'études. Un confort non négligeable pour les familles et leurs enfants.

A la rentrée 2017, ce lycée polyvalent pourra accueillir plus de 300 élèves provenant des 4 collèges publics de la zone sud : Yaté, Plum, Boulari, Normandie.

Ce nouvel établissement permettra également de désengorger les trois lycées de la province Sud. Et d'ici 2018, l'offre de formation du lycée proposera un enseignement : général (de la Seconde à la Terminale), professionnel (du CAP au bac pro), supérieur (BTS) et agricole (CAP). Le lycée proposera une offre de formation complète autour de 3 filières : Numérique, Environnement, Agriculture.

Un lycée « Pays »

L'ouverture de l'internat est prévue pour la rentrée 2018 (100 internes).

Ce lycée offrira « des formations qui n'existent pas ailleurs : » CAP Propreté de l'Environnement Urbain, BTS Métiers des Services à l'Environnement, Bac Pro et BTS Systèmes Numériques.

Un lycée conforme aux normes « HQE, haute qualité environnementale »

Ce nouvel établissement scolaire est construit à deux pas du quartier de Saint-Michel sur un terrain de six hectares acheté par la ville du Mont-Dore.



Le lycée de Pouembout

L'extension du lycée agricole et général Michel Rocard de Pouembout est une opération BTP de grande envergure qui a nécessité une programmation des travaux en trois tranches distinctes.

Les deux premières tranches ont été livrées en août 2016 et janvier 2017. Elles permettront aux élèves de bénéficier de locaux neufs notamment : un réfectoire, une infirmerie, une lingerie, des salles réservées aux enseignants, des locaux dédiés aux sciences expérimentale, au baccalauréat STI2D, aux arts plastiques, au cycle général d'enseignement, des espaces récréatifs mais également l'ouverture de quatre internats permettant d'accueillir de 200 internes supplémentaires et des logements de fonction. Les livraisons des équipements pédagogiques et du mobilier dédiés à l'ensemble de ces bâtiments neufs se sont déroulées conformément à la programmation envisagée au bénéfice du bon déroulement de la rentrée scolaire 2017. Quant à la troisième tranche de la programmation des travaux, elle sera opérationnelle pour la rentrée 2018. Le lycée accueillera près de 600 élèves en 2017 jusqu'à plus de 900 en 2019.

- **L'augmentation des capacités d'accueil en CAP, Bac Pro, BTS pour améliorer les parcours de formation et une diversification des offres**

La réussite scolaire étant favorisée par une orientation choisie, les capacités d'accueil des formations professionnelles ont été considérablement augmentées pour offrir à cette rentrée 104 places supplémentaires en CAP, 219 places supplémentaires en Bac Professionnel et 217 places en BTS – permettant ainsi aux élèves d'accéder plus largement aux formations de leur choix.

En plus de l'augmentation des capacités d'accueil dans les structures existantes, de nouvelles filières voient le jour à cette rentrée afin d'étoffer le panel des spécialités de formation présentes en Nouvelle-Calédonie, conduisant les jeunes vers des métiers d'avenir. On peut citer notamment le développement d'une offre de Bac Professionnel et de BTS dans le domaine de systèmes numériques, ou encore la mise en place de la filière complète (du CAP au BTS) centrée sur les métiers de protection de l'environnement.

La voie technologique est également consolidée, avec l'ouverture de la série « Sciences et Technologies de Laboratoire », ce qui permet pour la première fois en Nouvelle-Calédonie de proposer l'éventail complet des séries conduisant au baccalauréat technologique.

• **Un pôle espoir rugby unique pour le Pacifique**

Validée le 10 novembre 2016 par la Présidence de la Fédération Française de Rugby (FFR), avec l'accord du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, l'ouverture d'un Pôle Espoirs "Rugby" viendra compléter l'offre de formation du Lycée du Grand Nouméa pour la rentrée scolaire de février 2017.

Sur une liste de 30 joueuses et joueurs présélectionnés, pas moins de seize élèves rejoindront le dispositif, dont une douzaine (dix garçons et deux filles) seront inscrits au lycée du Grand Nouméa pour y suivre leur scolarité en Seconde, Première et Terminale et bénéficier d'un hébergement à l'Internat.

La coordination du Pôle sera assurée par Monsieur Laurent VILLI, récemment affecté au lycée pour y assurer une mission d'encadrement et de suivi ; son activité dépassera largement le cadre du Grand Nouméa, puisque il aura aussi la responsabilité de cinq autres jeunes gens, scolarisés en filière professionnelle (lycée Jules Garnier, St Joseph de Cluny, CFA Nouville) et hébergés dans une autre structure, sur la commune de Dumbéa.

Ce magnifique outil de performance et de très haut niveau permettra l'accompagnement, pour les jeunes calédoniens, d'un double projet scolaire et sportif ; il complètera les quatre dispositifs de type CHAM (classe à horaires aménagés) déjà implantés dans cet établissement :

- le Pôle Oceania Espoirs en natation ;
- le Pôle Espoirs féminin en Handball ;
- le Pôle Judo ;
- le Pôle Karaté.

2.3- Améliorer les chances de réussite des élèves

• Une année de préparation par la formation de la mise en réforme des collèges

La délibération sur l'adaptation et la contextualisation de la réforme du collège a été adoptée le 29 décembre 2016 par le Congrès de la Nouvelle-Calédonie. Son application est prévue pour la rentrée 2018, elle s'accompagne d'une nouvelle organisation des enseignements, des cycles, de nouveaux programmes et d'un nouveau socle pour le collège. L'une des principales priorités pour l'année 2017 est donc de préparer sa mise en œuvre.

Il s'agit en premier lieu d'organiser la formation des personnels concernés : ainsi en 2017, 6 journées de formation obligatoires sont proposées pour tous les enseignants, CPE et documentalistes, et 3 journées de formation sont prévues pour les personnels de direction.

Par ailleurs, cette année verra la poursuite et l'extension des expérimentations dans les collèges et, un comité de pilotage de la réforme a été installé le 8 février 2017 qui va être alimenté par des groupes plus techniques dont la réflexion portera sur :

- l'organisation de la nouvelle 3^{ème} prépa pro qui remplacera en 2018 tous les dispositifs et structures tels 3^{ème} PDMF, 3^{ème} d'insertion ;
- l'organisation de la nouvelle SEGPA ;
- la création d'outils pour la formation et de ressources contextualisées pour la NC à destination des enseignants et des personnels de direction.

Enfin dans le cadre de la charte d'application du projet éducatif de la Nouvelle-Calédonie (PENC) et de son plan triennal, en 2017 et dans la poursuite de la réforme du collège de la Nouvelle-Calédonie des réflexions et des actions seront initiées qui vont notamment concerner l'école primaire puisque la nouvelle organisation des enseignements pour l'école obligatoire prévoit un cycle 3 qui comprend le CM1, le CM2 et la 6^{ème} donc à cheval sur l'école primaire et le collège. On peut citer par exemple:

- Les cycles au niveau du primaire,
- Les nouveaux programmes et le nouveau socle (cycle 3, cycle2, cycle 1), qui sont de la compétence de la Nouvelle-Calédonie pour l'école primaire,
- et aussi les référentiels pour les E.P.I obligatoires (parcours civique et citoyenneté; découverte du monde professionnel et orientation ; éléments fondamentaux de la culture kanak).

L'année 2017 permettra en outre l'acquisition des nouveaux manuels scolaires.

En 2018, la nouvelle organisation du collège entrera en vigueur, pour tous les niveaux d'enseignement, de la sixième à la troisième, dans tous les collèges.

Les candidats de Nouvelle-Calédonie à l'examen du DNB de la session 2018 présenteront les épreuves selon les nouvelles modalités définies par l'arrêté ministériel du 31 décembre 2015.

LE CALENDRIER de la réforme en Nouvelle-Calédonie



- **La reconquête du temps scolaire par la correction locale du bac**

La correction en Nouvelle-Calédonie des épreuves écrites des baccalauréats général et technologique vise à améliorer la réussite des élèves par la reconquête du temps scolaire pour tous. Il contribue à répondre à une des recommandations du rapport du 17 juillet 2015 de la chambre territoriale des comptes.

Cette disposition contribue également à légitimer l'action pédagogique des enseignants, pour qui il est ainsi indispensable d'être confronté à une pratique d'évaluation certificatrice.

Afin de répondre à certaines interrogations sur le déroulement et la correction du baccalauréat en Nouvelle-Calédonie quatre garanties sont apportées :

L'objectivité de la correction

Les sujets restent élaborés en métropole ainsi que la grille d'évaluation. Le déroulement des corrections se fera en « loge », c'est-à-dire tous les correcteurs seront convoqués au même endroit et au même moment et recevront des consignes identiques de correction.

L'anonymat des copies

Aucun enseignant ne pourra corriger une copie d'un de ses élèves, compte tenu d'une part des modalités de brassage des copies qui seront effectuées et d'autre part de la correction « dématérialisée » pour les disciplines à faible flux d'effectifs d'élèves et d'enseignants.

La supervision du déroulement des épreuves

Une mission d'inspection générale de l'éducation nationale (IGEN) attestera du bon déroulement des épreuves sur le plan réglementaire et opérationnel.

La délivrance du diplôme par une autorité académique métropolitaine

Elle se fera par un recteur d'académie de métropole afin de garantir, la valeur nationale du diplôme et de faciliter l'inscription de jeunes bacheliers calédoniens dans les universités métropolitaines.

• Le développement du numérique éducatif

Lancé par le président de la République en mai 2015 à l'issue de la concertation nationale sur le numérique éducatif, le plan numérique pour l'éducation a pour but de permettre aux enseignants et aux élèves de bénéficier de toutes les opportunités offertes par le numérique. C'est un des leviers du projet éducatif de la Nouvelle-Calédonie pour améliorer la performance scolaire.

Il vise à :

- développer des méthodes d'apprentissages innovantes pour favoriser la réussite scolaire et développer l'autonomie ;
- former des citoyens responsables et autonomes à l'ère du numérique ;
- préparer les élèves aux emplois digitaux de demain.

Sa mise en œuvre repose sur quatre piliers : la formation des enseignants, les programmes, les ressources pédagogiques et l'équipement.

- Des élèves et des enseignants équipés grâce au soutien actif des provinces
- Des enseignants formés. Deux journées de formation en 2017 sur le numérique éducatif pour tous les enseignants. Des formations complémentaires pour les enseignants des collèges numériques (Magenta et Portes de fer).
- Des ressources numériques pédagogiques à la disposition des enseignants.

• Le renforcement de la professionnalisation de certains personnels

La mise en place d'un accompagnement et d'une montée en compétences de certains personnels pour un rééquilibrage des emplois est renforcée :

- préparations aux concours : pour une montée en compétences des MA et réduire l'emploi précaire ;
- accueil des néo-professeurs, anciens maitres auxiliaires (MA) : 1 jour de formation institutionnelle, conseils gestion de classe et approche didactique de la discipline ;
- accompagnement des équipes éducatives : plan d'accompagnement des équipes CAP (gestion de l'hétérogénéité des élèves, différenciation des enseignements dans le cadre des groupes de niveau, aide individualisée...)
- formation des personnels administratifs et agents techniques ;
- accompagnement sectoriel des professeurs en LCK.

Par ailleurs, parce que l'action des adjoints d'éducation participe pleinement à l'instauration d'un climat scolaire serein et propice à la réussite des élèves, la charte d'application des orientations de politique éducative de la Nouvelle-Calédonie, adoptée par le Congrès le 1 décembre 2016, prévoit un plan de rénovation du métier d'adjoint d'éducation.

Dès la rentrée 2017, le vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie, Direction générale des enseignements (VR-DGE) contribuera sans attendre, en lien étroit avec la direction des ressources humaines du gouvernement, à la **formation continue** des adjoints d'éducation en assurant à leur bénéfice 12 heures de formations spécifiques, répartis sur deux jours, au bénéfice des 260 adjoints d'éducation qui exercent leurs fonctions sur le territoire.

Il en sera de même pour la **formation initiale** : à la rentrée 2017, le VR-DGE contribuera à la formation des adjoints d'éducation stagiaires, en lien étroit avec la direction des ressources humaines du gouvernement, à concurrence de 30 heures de formations spécifiques repartis sur cinq jours tout au long de l'année scolaire 2017.

Ces formations porteront précisément sur les champs d'intervention des adjoints d'éducation : la prévention et le traitement de la violence scolaire, la prévention des conduites à risques, l'animation des vies collégienne et lycéenne ou la maîtrise des outils de pilotage de la vie scolaire par les adjoints d'éducation.

Par ailleurs, un groupe de travail sera chargé de redéfinir les modalités d'évaluation des adjoints d'éducation.

• La prévention et lutte contre le décrochage scolaire

Dès la rentrée 2017, la politique en ce domaine sera réaffirmée et amplifiée dans les établissements scolaires, notamment par la mise en œuvre, dans la classe et en dehors de la classe, de l'ensemble des dispositifs et instances qui visent, d'une part, à affirmer l'assiduité scolaire des élèves et, d'autre part, à remédier au décrochage scolaire : programmes personnalisés de réussite éducative (PPRE), PPRE « passerelles », accompagnement personnalisé, accompagnement éducatif, cellule de veille, comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC)...

L'ensemble de ces dispositifs seront mis en cohérence et en résonance au sein de parcours individualisés de prévention et de lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaires.

Ces parcours individualisés pourront intégrer, selon le profil des élèves « décrocheurs », les dispositifs externalisés de traitement du décrochage scolaire suivants :

- Pour les élèves de 12 à 16 ans scolarisés en province Sud, les dispositifs relais des collèges Louise MICHEL à Paita et TUBAND à Nouméa sont maintenus, « rénovés » et « renforcés ». Ils ont désormais vocation à accueillir des élèves scolarisés sur l'ensemble du territoire de la Province Sud ;
- Pour les élèves de 12 à 16 ans scolarisés en province Nord et dans la Province des Iles, le VR-DGE encouragera et accompagnera les initiatives qui seront prises, notamment pour la création de dispositifs relais adhoc ;
- Pour les élèves de plus de 16 ans (post-troisième), un dispositif unique, qui sera accueilli dans un lycée « support », est en voie de finalisation.

Un projet de convention partenariale sur le décrochage scolaire est également en cours d'élaboration entre le gouvernement, les trois provinces et les communes. Cette convention cadre a vocation à être déclinée en convention et dispositifs spécifiques et opérationnels associant, dans une démarche concertée et partagée, l'ensemble des partenaires engagés dans la lutte contre le décrochage scolaire (VR-DGE, directions de l'enseignement privé, PJEJ...).

- **La sécurisation des établissements scolaires pour un climat apaisé**

Parce que la sécurité des élèves et des personnels des établissements scolaires est un impératif absolu, le vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie, direction générale des enseignements (VR-DGE) a pris une série de mesures spécifiques visant à anticiper et à se prémunir davantage encore contre les risques - y compris contre le risque terroriste qui, bien que faible, n'est pas nul en Nouvelle-Calédonie - auxquels peuvent être soumis les élèves et les personnels des collèges et des lycées :

- **Une convention de partenariat a récemment été signée par le vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie et la Direction de la sécurité publique.** Cette convention vise, d'une part, à protéger les établissements scolaires contre d'éventuels faits de violence qui pourraient se produire en leur sein ou à leurs abords par un renforcement des échanges d'information et des actions de prévention menées conjointement avec la Police nationale ; d'autre part, à lutter contre les faits de délinquance et de violence aux abords des établissements scolaires, notamment par des actions spécifiques menées par les forces de police pour lutter contre la vente et la consommation de produits stupéfiants.

Une convention de même nature est en cours d'élaboration entre le vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie et la Gendarmerie nationale.

- **Chaque EPENC a élaboré un diagnostic de sécurité qui offre une analyse précise des facteurs de risques encourus par l'établissement.** Au regard de cette observation partagée, des propositions propres à chaque établissement scolaire seront faites pour en améliorer encore la sécurité.

- **Une vigilance particulière est portée aux abords des établissements scolaires,** afin notamment d'éviter les attroupements préjudiciables à la sécurité des élèves, alors même qu'il importe de continuer à faire respecter l'interdiction de fumer dans l'enceinte des collèges et des lycées. La présence des chefs d'établissement à l'entrée des collèges et des lycées aux principaux mouvements d'élève constitue plus que jamais un impératif en cette année scolaire 2017.

- A compter de cette rentrée scolaire, **chaque élève scolarisé dans un collège public aura bénéficié, avant la fin de sa scolarité au collège, d'une formation aux « gestes qui sauvent » ou au PSC1.**

- **La révision du Plan particulier de mise en sûreté (PPMS) propre à chaque EPENC sera achevée dans tous les établissements** dans les prochaines semaines. En cas de nécessité, le PPMS doit permettre de mettre en sécurité les élèves et les personnels, ainsi que de mettre en œuvre les directives des autorités en attendant l'arrivée des secours. Il doit être facilement accessible aux enseignants intervenant dans les classes.

L'organisation de trois exercices dans le cadre du PPMS dans le courant de chaque année scolaire est indispensable. L'un de ces exercices portera sur une intrusion.

- Un « **protocole de gestion de crise dans les établissements scolaires en Nouvelle-Calédonie** » a été élaboré par le vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie et transmis à tous les établissements scolaires. Une cellule de gestion de crise au sein du Vice-rectorat a notamment été constituée par faire face à toute situation d'urgence particulière.

Parce que l'adhésion des parents d'élève aux mesures de sécurité prise est une nécessité, les actions mis en œuvre seront présentées aux familles dans chaque EPENC au cours des réunions de rentrée.

2.4- Renforcer le rééquilibrage et démocratiser la réussite scolaire

- **Des parcours d'excellence rénovés**

Dans le cadre du contrat de développement 2017-2021 État/Inter collectivités, l'opération est financée à 80% par l'État et pour les 20% restant par la Nouvelle-Calédonie et les trois provinces à hauteur de 5% chacune. L'État a inscrit 442 000 000XPF sur 5 ans et la part des collectivités s'élève à 110 500 000CFP, (27 625 000CFP par collectivité) soit un coût global de 552 500 000CFP.

La Nouvelle-Calédonie est maître d'ouvrage de l'opération visant à aider les opérateurs calédoniens du parcours d'excellence pendant les 5 années à venir.

Le vice-rectorat aura pour rôle de gérer le dispositif pour la Nouvelle-Calédonie

Pour bénéficier de ces financements, les opérateurs doivent répondre à un appel à projet circonscrit à un cahier des charges fixant un nombre déterminé de parcours finançables pour les élèves méritants.

- **Des attentions particulières pour réduire les inégalités géographiques et sociales**

Le développement de l'offre de formation contribue à réduire les inégalités d'accès à la formation sur l'ensemble du pays. Ainsi, l'extension du lycée Michel Rocard permet d'implanter en province Nord deux nouvelles séries technologiques (Sciences et Technologies pour l'Industrie et le Développement Durable, et Sciences et Technologies de Laboratoire), mais également d'offrir dans le bassin nord-ouest l'ensemble des séries du baccalauréat général : S, ES et à présent également L.

La formation agricole en milieu scolaire, présente en province Nord, est à présent également offerte en province Sud grâce à l'ouverture de deux CAP agricoles au lycée du Mont-Dore.

Au-delà de ce rééquilibrage territorial, les procédures d'affectation des élèves dans les filières professionnelles ont été ajustées, afin de garantir des places réservées pour certains publics. Les élèves issus de SEGPA ont ainsi bénéficié de places réservées en CAP, de même que le recrutement dans les filières de BTS s'est fait en veillant à diversifier le profil des bacheliers accueillis, notamment ceux issus des voies technologiques et professionnelles.

3- Les nouveaux cadres

Lycée Michel ROCARD de Pouembout

Madame Marie-Noëlle AYCOBERRY prend ses fonctions en qualité de proviseur en remplacement de Monsieur Jean-Michel GENAUX.

Le lycée voit son équipe renforcée par la création par l'Éducation nationale d'un second poste d'adjoint occupé par Monsieur Guillaume JARZYNSKI.

Le lycée est désormais doté d'un proviseur et de deux adjoints.

Lycée du Mont-Dore

Monsieur Gabriel LOAEC assure la direction de ce nouvel établissement.

Arrivé sur le territoire depuis août 2016, Monsieur Gabriel LOAEC a assuré le suivi des travaux et la préparation de la rentrée scolaire 2017.

Vice-rectorat

Monsieur David BROUSTET – chef du service des études et prospectives

4- Annexe

Le calendrier scolaire

- **Rentrée scolaire des enseignants :**
Vendredi 10 février 2017
- **Rentrée scolaire des élèves :**
Lundi 13 février 2017
- **Vacances 1ère période :**
Samedi 1 au dimanche 16 avril 2017
- **Vacances 2ème période :**
Samedi 3 au dimanche 18 juin 2017
- **Vacances 3ème période :**
Samedi 5 au dimanche 20 août 2017
- **Vacances 4ème période :**
Samedi 7 au dimanche 22 octobre 2017
- **Début des vacances d'été :**
Samedi 16 décembre 2017

Les enseignants de l'enseignement secondaire public et privé appelés à participer aux opérations liées aux examens, sont en service jusqu'à la date fixée pour la clôture de ces examens.

Contact presse

Danielle GUAENERE

Tél : 26.62.49

communication@ac-noumea.nc

